



**PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale des Affaires Culturelles
Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine de l'Indre**

Affaire suivie par Marie-Emmanuelle CATT
Tél : 02 54 08 78 80
Mél : marie-emmanuelle.catta@culture.gouv.fr

Ref : GS /MEC n° /23

Châteauroux, le **15 MAI 2023**
U.D.A.P. 36

L'architecte des Bâtiments de France de l'Indre
au
Directeur de la DREAL CENTRE-VAL-DE-LOIRE
UID 18 - 36

Objet : 36 180 – Selles sur Nahon
Renouvellement d'Autorisation Environnementale + Extension de la carrière
Exploitation d'une carrière de silice globulaire par la société IFB REFRACTORIES

La présente demande concerne le renouvellement d'autorisation et l'extension de deux hectares d'une carrière d'argilo-silice sur la commune de Selles-sur-Nahon pour une durée de trente ans. La durée d'extraction est d'environ deux semaines tous les deux ans.

Le projet n'est pas situé dans un rayon de protection de 500 mètres d'un monument historique. Il n'est pas inscrit dans le périmètre d'un site classé ou inscrit.

Les parcelles concernées sont localisées dans un milieu essentiellement agricole, entourées de haies et de boisements. Le site est isolé mais l'habitation la plus proche est située à 130 mètres.

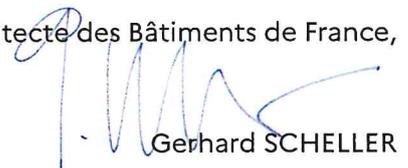
La zone d'extension va concerner une surface de deux hectares constituée de parcelles cultivées.

La topographie, les haies et les boisements présents autour du site masquent en grande partie l'exploitation.

L'impact sonore sera limité à deux semaines tous les deux ans. Il sera essentiellement lié l'extraction (mode sans explosif) et à la circulation des camions de transport rejoignant l'usine de briques réfractaires sur Buzançais.

Par conséquent, mon avis est **favorable**.

L'architecte des Bâtiments de France,



Gerhard SCHELLER